



## **2026/37 ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT DU SERVICE ENFANCE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

### **Le Maire de BÉGARD,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 20 mars 2026 portant élection du maire et des adjoints ;

**Vu** la délibération n°2026/39 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de certaines attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que Monsieur Yannick LOSTANLEN, contractuel au grade d'agent de maîtrise principal, exerce les fonctions de chef cuisinier responsable de la restauration scolaire ;

**Considérant** que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans le domaine de la restauration scolaire des écoles publiques ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à Monsieur Yannick LOSTANLEN, chef-cuisinier responsable de la restauration scolaire, pour :

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses liées à la restauration scolaire pour un montant maximum de 1800 € TTC,
- La signature des factures attestant du service fait,
- Les courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision,
- Les formulaires de demande de remboursements de frais, les relevés mensuels d'heures, attestations de présence des agents de restauration.

**Article 2 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp,

- Madame la Comptable du Trésor,
- L'intéressé.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **30 MAR. 2026**

L'accusé de réception en préfecture le : **30 MAR. 2026**

La notification à l'intéressé-e le : **9 AVR. 2026**

La publication sur le site internet, à compter du : **10 AVR. 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BÉGARD

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter sa publication et/ou de sa notification.*

**Fait à Bégard, le 30 mars  
2026**

Le Maire,  
Gildas HERVÉ



Notifié à Monsieur LOSTANLEN Yannick

Le : **5/04/26**

Signature de l'intéressé :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.